

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC112639DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Hervé Le Hir, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources non scellées délivrée par Cerap formation à Saint-Aubin le 02/07/2007.

Après avis favorable du CSHS de la circonscription Paris B en date du 06/12/2011, Monsieur Hervé Le Hir est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 8197 à dater du 01/06/2010.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 01/06/2010 et jusqu'au 07/06/2012, date d'expiration de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Olivier Bensaude

Antoine Triller

Directeur de la section 2
Génomique Fonctionnelle -
UMR8197

Directeur de l'unité UMR8197

Christine d'Argouges

Monique Canto-Sperber

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur
Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Déleguée régionale du CNRS
Délégation Paris B

Directrice de l'Ecole normale
supérieure